Documents administratifs d'une institutrice de la Vienne.

Numéro d'inventaire : 2012.03443 (1-2)

Auteur(s): Isabelle Courtier

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Date de création : 1919

Description: 2 feuilles simples.

Mesures: hauteur: 300 mm; largeur: 195 mm

Notes: CV en 1919, nomination.

Mots-clés: Gestion des personnels: recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Vienne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Lieux: Vienne



Nom: Courtier née Lafond Frénom usuel: Tsabelle
J'om: Courlier nei Lafond
Grenom usuel: Fabelle
Date de maillemen 11 1: 1001. S. 1 . Oth
Date de naissance: 11 juin 1884 Sieu de vaissance: L'épan de Sauves
Etat civil: Mariée
Hombre d'enfants: âge: Deux- 10 ans. 5 ans.
Relais de l'Escal N I I Pritice d'un la vola
in y the sommer de sources du 1st oct 1901 au 30 f-1909
Brevet Elementaire obtenu en: 1901
Oitres de capacité Brevet superieur obleme en 1904
Certificat diaptilizate had a resigned 1907
Olives de Services au 31 décembre 1919: 17 ans 10 mois 15 pin
or dicembre 1919: 17 and 10 mois 15 four
Stagiavie: 29 phe 1904
Staviavie: 29 4the 1904
5: classe: 1et journier 1908
5: classe: 1et journier 1908
He classe: 1et janvier 1912 choix
3º classe: 1º fauvrei 1917 anciennete.
the stantages dies
of 1 die de la comages avers
Fudemnité de résidence: néant supplément communal: néant Secrétariat de mairie: néastar bours de adulte:
Secretariat de madrie: neaget bowd d'adultes: neaut
aus a land
Court less by is
n- of man few p
a war of man or we
The same of the same of
is cut in the 11 on A
The grade is the formation of the first that
Long of the Land
The state of the s
with with it
to Or Many
Complete Services



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Nous, Préfet de la Vienne,

Vu l'article 27 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu les propositions de M l'Inspecteur d'Académie;

ARRÊTONS :

est nommé einstituture titulaire de l'a Chapelle. Mouhere en remplacement de M Carre

ART. 2. — M. l'Inspecteur d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, le 2 fuellet 1919,

Le Préfet de la Vienne,

Pour copie conforme, L'Inspecteur d'Académie,





